



L'IMAGE DU MOIS : une édition 2020 de hanami sous la menace du Covid-19



SOMMAIRE

Japon

- ❖ **L'appétit du marché japonais pour les produits alimentaires français croît : 2019 a été une année de progression importante des exportations, dopées par l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat économique UE-Japon.**
- ❖ **Covid-19 : bonne tenue des ventes de détail, montée des ventes par internet mais le secteur de la restauration souffre de la baisse de fréquentation, en particulier en haut de gamme.**
- ❖ **Covid-19 : le ministère chargé de l'agriculture prend des mesures à l'égard du secteur agricole et les industries agro-alimentaires demandent aux autorités des aides pour faire face à la pénurie de main d'œuvre.**
- ❖ **Le risque de contamination du cheptel porcin japonais par le virus de la peste porcine africaine reste élevé.**
- ❖ **La santé économique des filières "porc" et "gibier" est mise à mal par l'épizootie de peste porcine classique.**

Corée

- ❖ **De nouvelles contaminations de sangliers par la peste porcine africaine**

JAPON

a) Actualité économique

L'appétit du marché japonais pour les produits alimentaires français croît : 2019 a été une année de progression importante des exportations, dopées par l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat économique UE-Japon.

Selon les données des douanes françaises, les exportations agro-alimentaires françaises vers le Japon ont augmenté de 7,4% en 2019 par rapport à 2018, passant de 1 182 milliards d'euros à 1 270 milliards d'euros. Les exportations agro-alimentaires représentent 16% du total des exportations françaises vers le Japon, au deuxième rang après le secteur aéronautique qui a connu une année 2019 exceptionnelle.

Le premier poste d'exportation du secteur reste le vin, dont les ventes au Japon augmentent de 12% pour atteindre 580 M€, soit 46% du total des exportations agricoles et alimentaires. L'effet de l'Accord de partenariat économique (APE), entré en vigueur le 1^{er} février 2019, est très fort sur les vins pour lesquels les droits de douanes ont été annulés, avec de probables reports d'achats des importateurs de fin 2018 sur le premier trimestre 2019. La progression des ventes de produits laitiers, deuxième poste en valeur avec 89M€, est également significative (+7,5%) en dépit des difficultés d'accès au contingent d'importation de fromage à tarif préférentiel qu'ont connues les entreprises françaises.

Les progressions les plus remarquables concernent les biscuits (38M€, +17%) et la catégorie « pain, pâtisserie et viennoiseries » (12,5M€, +35%), produits qui bénéficient de baisse des droits de douane depuis l'entrée en vigueur de l'APE. Cette tendance reflète également les évolutions des habitudes alimentaires japonaises, en particulier au petit-déjeuner, de plus en plus occidentalisé. En revanche, les exportations de viandes (de porc essentiellement) stagnent (65M€, +0,5%).

(Douanes françaises)

Commentaire du SER : *Comme attendu, l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon, abaissant ou supprimant, dès le 1^{er} février 2019, les droits de douanes et une bonne tenue de la consommation des ménages sur les trois premiers trimestres 2019 ont dynamisé les ventes de produits alimentaires au Japon. Le secteur des vins, premier poste, est le grand bénéficiaire avec en plus un effet report probable des achats de fin 2018 à début 2019. Les chiffres de 2020 seront forcément affectés par la crise du Covid-19 : pour les produits vendus en commerce de détail, la tendance positive devrait néanmoins se confirmer tandis que les produits vendus en restauration ressentiront fortement la crise et que le report des Jeux olympiques décale une opportunité.*

Covid-19 : bonne tenue des ventes de détail, montée des ventes par internet mais le secteur de la restauration souffre de la baisse de fréquentation, en particulier en haut de gamme.

Evaluer l'impact du Covid-19 sur le secteur agricole et alimentaire japonais n'est pas évident car la mesure la plus forte prise à ce stade par les autorités a été la fermeture des écoles et des cantines scolaires le 2 mars sur l'ensemble du territoire. Les estimations sont à ce stade

qualitatives et très peu quantitatives. Les ventes de détail se portent bien depuis le début de la période et celles par internet augmentent fortement mais il n'existe pas encore de statistiques sur ce mode de distribution qui était jusqu'ici peu développé au Japon pour les produits alimentaires. En février 2020, les ventes de produits surgelés ont augmenté de 11,6% par rapport à février 2019, augmentation qui serait liée à la fermeture des cantines scolaires.

Les restaurants demeurent ouverts mais ont moins de clients (selon Japan Food Net, jusqu'à -70% de chiffre d'affaires à Sapporo, région d'Hokkaido, la plus fortement touchée du Japon en février). Les établissements haut de gamme sont particulièrement affectés du fait de l'annulation des célébrations en groupe et des repas d'affaires. La presse japonaise fait état du marasme des ventes de produits haut de gamme en cette saison qui concentre traditionnellement beaucoup de fêtes (hanami, la fête des cerisiers en fleurs) et célébrations qui sont annulées. Le prix du marché de gros de la viande bovine ainsi que des melons et du thon est en baisse considérable (moins 14% pour la viande bovine persillée) du fait de la diminution de la demande. Le bœuf de Kobé dont 80% des ventes sont réalisées par les restaurants et à l'exportation souffre particulièrement. Les mesures de restriction à l'entrée des personnes dans le pays mises en place à compter du 9 mars et progressivement étendues, affectant l'économie en général, vont encore aggraver la situation.

(Agricultural News)

Commentaire du SER : *la situation est devenue plus tendue à Tokyo depuis que la Gouverneure, le 24 mars, a recommandé aux habitants de limiter les sorties hors domicile, en raison d'une augmentation sensible du nombre de cas. Cela devrait accroître la tendance observée depuis début février. Par ailleurs, des difficultés logistiques déjà présentes en fret maritime depuis janvier pourraient apparaître en fret aérien du fait de la forte réduction du nombre de vols.*

Covid-19 : le ministère chargé de l'agriculture prend des mesures à l'égard du secteur agricole et les industries agro-alimentaires demandent aux autorités des aides pour faire face à la pénurie de main d'œuvre.

Le ministère chargé de l'agriculture (MAFF) a dressé des lignes directrices pour les agriculteurs et les éleveurs qui seraient touchés par le coronavirus car des contaminations en nombre dans ce secteur ne rendraient que plus prégnante la question de la main d'œuvre en agriculture au Japon.

Plusieurs organismes du secteur agricole dont la *Japan Food Industry Association (JFIA)* se sont plaints auprès du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir des conséquences sur le revenu des activités agricoles de la propagation du coronavirus, demandant la mise en place de mesures de soutien à l'agriculture et de sauvegarde de l'activité en cas de contaminations dans les usines de transformation. Ils appellent également à gérer les rumeurs de baisse des prix sur les produits. Par ailleurs, la JFIA affirme que des ruptures d'approvisionnement en produits transformés en provenance de Chine sont à craindre.

(Agricultural news, site du MAFF)

b) Actualité sanitaire et phytosanitaire

Le risque de contamination du cheptel porc japonais par le virus de la peste porcine africaine reste élevé.

D'après une enquête conduite en août 2019 par des chercheurs des universités de Tokyo et Miyazaki ainsi que des journalistes de l'Agricultural News auprès de 248 touristes chinois interrogés à Tokyo et Osaka, 2,8% des répondants ont reconnu avoir importé illégalement des produits à base de viande de porc. Parmi ces 2,8%, 12,9% ont indiqué que cette importation était facile, contre 44% qui considèrent cette opération difficile. 44% des personnes interrogées étaient pourtant bien conscientes que cette importation était illégale. Si on extrapole les résultats de cette enquête au nombre de Chinois qui visitent annuellement le Japon (6 M en 2018), on estime à 170 000 le nombre d'introductions illégales de produits à base de viande de porc en provenance de Chine chaque année. Il n'est enfin pas exclu qu'une partie de ces produits se retrouve dans les circuits de l'alimentation animale et contaminent ainsi le cheptel porcin japonais.

(Agricultural News)

La santé économique des filières "porc" et "gibier" est mise à mal par l'épizootie de peste porcine classique.

L'épizootie de peste porcine classique que connaît le Japon depuis septembre 2018 continue d'évoluer. Elle touche depuis janvier 2020 l'île principale de l'archipel d'Okinawa. En mars, deux nouveaux élevages de cette île ont été touchés ce qui porte à 58 le nombre de foyers d'élevages contaminés au Japon depuis le début de l'épizootie. La vaccination des porcs d'élevage a commencé en octobre 2019 et concerne maintenant 19 préfectures du centre de Honshu ainsi que la préfecture de Nara.

Un dispositif d'indemnisation des éleveurs de porcs contraints d'abattre leur cheptel en cas de foyer de peste porcine classique est prévu par le MAFF. Pour calculer le montant de l'aide attribuée à chaque éleveur, sont pris en compte le nombre d'animaux et leur âge (plus les animaux sont âgés, plus l'indemnité est importante) ainsi que le prix du marché mais pas l'éventuelle valorisation en différents produits transformés (produits de charcuterie par exemple). Par ailleurs, ces aides sont soumises à impôt, ce qui n'était pas le cas de celles versées lors de l'épizootie de fièvre aphteuse.

En ce qui concerne la filière gibier, aucune aide directe au revenu n'est prévue par le MAFF, ce que déplorent les professionnels de ce secteur (abattoirs et établissements de transformation). Le MAFF les encourage à s'approvisionner depuis les zones non infectées, en mettant à leur disposition des véhicules frigorifiques et en subventionnant les frais de transport des animaux.

(Agricultural News, site de l'OIE)

Commentaire du SER : *Malgré la mise en place par le MAFF de différents dispositifs d'aides aux professionnels des filières "porc" et "gibier", des critiques se font entendre. Selon les éleveurs de porcs, les indemnités du MAFF couvrent seulement les dommages subis et n'encouragent pas les investissements nécessaires à la reprise d'activité, dont les bénéfices ne seront perçus qu'un an au moins après l'achat de nouvelles cochettes. L'indemnisation ne permet ainsi pas de couvrir cette année blanche, pendant laquelle l'éleveur ne touchera aucun revenu de son activité. En outre, les formalités administratives qu'il est nécessaire d'accomplir pour percevoir ces indemnités sont considérées comme particulièrement fastidieuses. Concernant les aides déployées pour la filière "gibier", elles ne permettent pas de couvrir complètement la perte de revenus enregistrée.*

COREE DU SUD

a) Actualité sanitaire

De nouvelles contaminations de sangliers par la peste porcine africaine

Depuis le début de l'épizootie en septembre 2019, le nombre total de sangliers contaminés comptabilisés par l'Institut national de recherche sur l'environnement, qui dépend du ministère chargé de l'environnement, s'élève à 448. Le mois de mars enregistre un pic avec 125 sangliers notifiés comme contaminés à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) à la date du 26 mars. Pour la seule journée du 24 mars par exemple, 9 nouveaux sangliers contaminés ont été découverts, dont 8 sangliers retrouvés morts dans les provinces de Gyeonggi et Gangwon près de la zone démilitarisée ainsi qu'un sanglier pris dans un piège.

La situation semble toutefois contrôlée dans le cheptel porcin d'élevage puisqu'aucun foyer n'a été notifié depuis début octobre. Parmi les mesures de lutte appliquées, 400 000 porcs d'élevage ont dû être abattus.

(Yonhap, site de l'OIE)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Tokyo (adresser les demandes à : tokyo@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Rédigé par :

Le pôle agricole du service économique régional de Tokyo et le service économique de Séoul.

Contact : Christel Péridon, Ministre Conseiller aux Affaires Economiques christel.peridon@dgtrésor.gouv.fr